

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** - (1976)

**Heft:** 348

**Rubrik:** Genève

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La « Tribune » au secours du patronat

Une lettre de lecteur sur trois colonnes, et dans une mise en page inhabituelle : fin du cahier, titre en couleur, sous-titres... Sous les initiales de l'auteur, une petite note inattendue, selon laquelle la rédaction détient le nom et l'adresse de l'auteur, comme si l'on pouvait avoir des soupçons à ce sujet.

Le caractère explosif du sujet justifie cet excès d'honneur et de précaution : une violente attaque contre la rémunération des fonctionnaires genevois, petits et moyens, accompagnée de comparaisons avec le secteur privé.

### Six ans de retards

La situation de l'administration cantonale est un peu particulière : longtemps laissée à l'arbitraire (depuis quinze ans, l'Etat ne publiait plus la liste des fonctions publiques et de leur rémunération), pendant longtemps hors d'état de rivaliser avec l'économie privée, la rémunération des employés de l'Etat faisait dès 1969 l'objet d'une réestimation et d'une revalorisation qui, d'erreurs en coûteuses incohérences, traînait six ans pour se terminer en 1975.

La transparence régnant désormais, avec l'appui du Conseil d'Etat, l'accent doit être mis sur la revalorisation des salaires d'ouvriers et d'employés qualifiés, tandis que les cadres supérieurs, du fait de leur position stratégique, veillent à ne pas être oubliés.

Mais au moment où l'opération est terminée, la récession a modifié le climat sur deux points : le chômage ou la menace de chômage permettent au patronat de faire pression sur les rémunérations les moins élevées ; désormais, la comparaison ne joue plus toujours en faveur du secteur privé ; la sécurité de l'emploi, argument suscitant il y a deux ans encore un sourire méprisant, est devenue un avantage de poids.

Pour le patronat genevois, les salaires de l'administration, l'allocation intégrale du renchérissement deviennent des obstacles à éliminer rapidement. Pour cela, un moyen simple : susciter la jalouse des autres travailleurs, sur lesquels pèse une fiscalité chaque année plus lourde.

« L'Ordre professionnel », organe de la petite entreprise, et le Parti libéral, montent en ligne sans pouvoir faire passer leur émotion à l'ensemble de l'opinion publique. Les partis de la majorité hésitent : les fonctionnaires, de par leur nombre, constituent une force qu'ils hésitent à attaquer de front.

Ce sera finalement la « Tribune de Genève » qui sacrifiera toute considération commerciale à court terme sur l'autel du « bien commun » de la droite genevoise. Au sein de sa rédaction, un homme est tout désigné pour l'opération, son chroniqueur économique, M. Jean-Marie Laya, qui n'a jamais fait mystère de son inclination pour les dirigeants de notre économie et des multinationales (nos lecteurs se souviennent de la manière bien particulière dont, seul de la presse romande, il se fit l'écho de notre article sur les contrats léonins passés par Nestlé avec les colonels grecs : son article, tout à la louange de la multinationale, ne contenait pas un mot des accusations des auto-

rités helléniques). Prudent, il lance la lettre du lecteur inconnu. Ensuite, un autre inconnu, le confectionneur de manchettes, trouve les mots voulus pour donner la publicité nécessaire aux déclarations menaçantes des trois partis de droite à l'endroit de la fonction publique.

L'offensive n'en est qu'à ses débuts. Il reste à suivre son évolution, à voir si les dirigeants de l'économie réussiront à dresser l'opinion publique et en particulier les milieux populaires, contre les travailleurs du secteur public, en jouant du réflexe antifonctionnaire.

### Nécessaire solidarité

Si la manœuvre échoue et si la solidarité entre travailleurs joue, ceux du secteur privé utilisant le cas échéant la situation des fonctionnaires comme un levier pour leur propre défense, il faudra alors reposer la question de l'organisation du travail dans les administrations. Des salaires inférieurs justifient toutes les lourdeurs qui caractérisent l'administration publique, le refus des responsabilités, le manque de souplesse. Des salaires normaux permettent de recruter ailleurs que dans cette clientèle politique refusée par l'économie privée, d'introduire imagination et initiative. De modifier en partie l'image de l'Etat.

## 40 heures : choisir le terrain

*S'agissant de la durée hebdomadaire du travail, et dans la perspective de la votation fédérale sur les 40 heures (initiative des Organisations progressistes), les statistiques se multiplient à loisir. C'est dans l'« industrie » que les calculs peuvent le plus aisément être faits. Voici quelques points de repère dans cette branche !*

*La durée hebdomadaire moyenne de travail dans l'industrie a fortement diminué en Suisse, surtout depuis la moitié des années cinquante. S'établissant à 47,9 heures à la fin de la guerre (3e trimestre 1946), elle ne s'est guère modifiée jusqu'en 1955 (47,7 heures) date à partir de laquelle elle*

*se contracte sensiblement (de trois heures en tout) jusqu'en 1970.*

*Puis, après une phase de relative stabilité s'étendant jusqu'à 1973/1974, la durée moyenne subit une nouvelle baisse, cette fois sous l'influence de la récession, pour n'atteindre plus que 42,9 heures. En réalité, déduction faite des vacances, jours fériés et autres absences (maladie, service militaire), la durée effective du travail dans l'industrie est de 37 heures par semaine.*

*Les négociations conventionnelles entre « partenaires sociaux », si elles ont lieu ces prochains mois, pourraient débuter dans ce secteur.*